

Les négociations climatiques internationales à l'aune de la conférence de Durban

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Alors que la conférence de Durban approche, le public semble avoir perdu confiance dans le processus de l'ONU. L'avis voté offre des pistes pour pallier le déficit d'efficacité du processus. Le groupe de l'Outre-mer félicite la rapporteure pour un travail de qualité et pour l'accueil réservé aux observations du groupe lors des travaux en section.

Retrouver la confiance dans ce processus est d'autant plus nécessaire que l'action de notre génération face au changement climatique sera décisive et notre responsabilité n'en est que plus grande. La jeunesse d'Outre-mer se trouve aux avant-postes de ce dérèglement. Au-delà des menaces qui pèsent sur l'équilibre fragile des écosystèmes ultramarins (80 % de la biomasse nationale), les climatologues soulignent régulièrement les possibles impacts du dérèglement climatique sur les cyclones. Ainsi des cyclones plus puissants, plus fréquents et plus destructeurs balayeront les territoires ultramarins qui devront faire face à des destructions qui pèseront sur leur développement.

Ce constat implique que les collectivités d'Outre-mer soient davantage associées avec les négociations. Comme l'a pertinemment suggéré l'avis, le renforcement du rôle des autorités locales dans le processus de négociations climatiques doit être favorisé. La grande diversité institutionnelle des collectivités ultramarines impose également cette démarche. En effet, certaines collectivités ont des compétences très étendues et sont les plus à même de participer à l'élaboration et à la mise en place des politiques de lutte contre le réchauffement. Le renforcement de la coopération régionale des collectivités territoriales d'Outre-mer dans leur zone par une participation accrue dans les organisations régionales et un appui plus marqué de l'État « *devrait rendre plus tangibles des négociations souvent éloignées des réalisations de terrain* ».

Le groupe de l'Outre-mer tient aussi à réaffirmer que toute mesure en faveur de la biodiversité ou de la lutte contre le réchauffement ne saurait se faire sans la prise en compte de certaines spécificités et de difficultés propres aux territoires ultramarins. L'avis rappelle, et c'est un point que le groupe apprécie, que l'objectif « zéro déforestation » ne s'oppose pas au principe d'une valorisation durable de la forêt qui est essentiel pour le développement endogène de l'Outre-mer. Le drame écologique qui frappe actuellement La Réunion rappelle que l'île a été sanctuarisée récemment par l'UNESCO. Le groupe propose une réflexion urgente sur l'élaboration d'une charte de préservation des écosystèmes ultramarins : la recherche scientifique dans le cadre de l'exploitation de la biomasse à des fins énergétiques ou encore la sylviculture sont autant d'exemples d'une gestion durable de la forêt guyanaise.

Les Conseils régionaux de Guyane, Guadeloupe et Martinique, réunis à Sainte-Lucie, ont récemment soutenu un projet de l'ONF Guyane dans le cadre de REDD + (Réduction Émissions Dégradation Déforestation +) au titre du FEDER interreg coopération régionale.

Il est donc important de rappeler qu'il ne faut jamais opposer les intérêts sociaux et économiques aux exigences du développement durable. Les politiques de lutte contre le réchauffement ne peuvent être efficaces qu'avec la pleine coopération des populations et l'implication de leurs représentants directs.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.